



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 69 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-L-008094-26

Dans l'affaire du 85 Rue Dodson
logement : Hamilton (Ontario) L9A3K8

Entre : Arsenio Santos Locateurs
Cécile Santos-Ayrault

et

Nadia Zouitni Locataires
Anass Moumni

Arsenio Santos et Cécile Santos-Ayrault (les « locateurs ») ont demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location et d'expulsion de Nadia Zouitni et Anass Moumni (les « locataires ») au motif que les locateurs ont conclu une convention de vente du logement locatif et que l'acheteur veut, de bonne foi, prendre possession du logement locatif afin de l'occuper à des fins d'habitation.

La requête a été entendue par vidéoconférence le 10 juin 2026.

Les locateurs, la représentante juridique des locateurs, Sara Atkinson, ainsi que les locataires ont assisté à l'audience.

La Commission détermine ce qui suit :

1. À l'audience, les locateurs ont demandé le consentement de la Commission pour retirer leur requête.
2. Les locataires n'étaient pas opposés à la demande des locateurs.
3. Conformément au paragraphe 200 (4) de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, j'ai consenti au retrait de la requête.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. Puisque la requête a été retirée, le dossier de la Commission est clos.

Le 16 juin 2026

Date de l'ordonnance

Alexandre Traboulsi

Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.